

Date de dépôt: 13 mars 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 60 000 F de 2005 à 2008 à insieme-Genève pour les séjours de vacances organisés l'été en faveur des enfants, adolescents et adultes vivant avec une déficience mentale

Rapport de M. Antoine Droin

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de ses séances du 18 janvier et du 8 mars 2006, la Commission des finances a étudié ce projet de loi sous la présidence de M Jean-Marc Odier. M^{me} Marianne Frischknecht, secrétaire adjointe, M. Jean-Paul Pangallo, direction du budget de l'Etat et de la planification financière, et M. Edouard Martin, secrétaire scientifique de la commission, ont assisté à la séance. M^{me} Anja Wyden, directrice adjointe, direction générale de l'action sociale, et M. Eric Etienne, directeur adjoint, direction générale de l'action sociale, ont présenté le projet de loi à la commission. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Mina-Claire Prigioni, que nous remercions.

Introduction

L'association de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées insieme-Genève (anciennement appelée APMH) a été fondée en 1958 par des parents ayant un enfant mentalement handicapé. Les objectifs de l'association, tels que décrits dans ses statuts, sont :

1. d'identifier et de faire connaître les besoins des personnes mentalement handicapées dans tous les domaines: éducation, scolarisation, formation et activités professionnelles, formation continue, habitat, santé, loisirs, etc.;
2. de susciter ou d'entreprendre la mise en œuvre des moyens valorisés nécessaires pour répondre à ces besoins, en intervenant auprès des instances publiques ou privées;
3. de recourir, autant que possible, aux ressources et services offerts à la communauté dans une perspective d'intégration sociale, en y apportant au besoin des appuis particuliers;
4. de favoriser l'expression et la participation de la personne handicapée et de sa famille aux décisions qui les concernent;
5. de répondre aux besoins des familles et de l'entourage proche des personnes handicapées, en développant des actions basées sur des liens de solidarité et d'entraide;
6. de s'intéresser à la formation de l'encadrement professionnel concerné ainsi qu'aux recherches et publications dans le domaine du handicap mental;
7. de contribuer à l'élaboration et à la diffusion d'une information adéquate auprès de ses membres et du public;
8. de veiller au bon fonctionnement des services offerts aux personnes mentalement handicapées, notamment en ce qui concerne le respect des valeurs fondamentales de participation, de valorisation et d'intégration sociale énoncées dans les différentes chartes d'insieme-Genève.

Fonctionnement

Insieme-Genève est dirigée par un comité bénévole dont la majorité est composée de membres parents. Le secrétariat général est composé de cinq professionnels, ce qui correspond à un équivalent de quatre postes à temps plein. Les activités principales de l'association sont :

1. L'organisation de séjours de vacances durant l'été.
2. Le conseil, le soutien et l'orientation des familles.
3. La défense des droits des personnes mentalement handicapées et de leurs familles.

Les activités de l'association sont en partie subventionnées par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), mais la subvention est limitée au montant perçu en 1998 et ce malgré l'augmentation des besoins et des prestations dispensées. Une participation de la Ville de Genève est également perçue pour le loyer de l'association.

Insieme-Genève est affiliée à Insieme-Suisse et perçoit des subventions selon l'article 74 de la loi sur l'assurance invalidité (LAI) sur l'aide privée aux invalides.

Les séjours de vacances

Le premier séjour de l'association a vu le jour en été 1959, une année après la création de l'association afin de décharger les familles qui avaient en leur sein un enfant handicapé.

Le but initial des séjours est resté le même au fil des années. En effet, ces séjours de vacances doivent permettre aux personnes mentalement handicapées de vivre un temps de repos et d'activités différentes dans le respect des besoins de chacun. Les familles peuvent elles aussi se reposer et profiter d'un temps de loisirs, avec leurs autres enfants le cas échéant.

En 1980, sous l'impulsion d'insieme-Genève, du Département de l'instruction publique et du Département de l'action sociale et de la santé, était créée la Fondation Cap-Loisirs pour répondre aux besoins de loisirs et de vacances des personnes mentalement handicapées plus autonomes, alors que parallèlement, insieme-Genève continuait à accueillir dans ses séjours, uniquement durant les mois d'été, des personnes plus dépendantes.

Ce temps de vacances avec insieme-Genève doit représenter une coupure par rapport aux activités habituelles, qu'elles soient familiales ou institutionnelles. Il doit permettre à la personne handicapée d'établir ou de développer des contacts sociaux inhabituels avec les autres participants, les équipes d'encadrement, la population locale, liens qui parfois pourront être entretenus en cours d'année; d'offrir des occasions d'élargir son horizon; de participer à un projet collectif ponctuel, de caractère éducatif, sportif ou culturel; de pratiquer des activités nouvelles, adaptées aux rythmes et possibilités de chacun selon ses choix, dans un encadrement stimulant, dynamique et responsable offrant à chacun une sécurité morale (être connu et compris) et physique.

Jusqu'en 1968 :	1 seul séjour était organisé et accueillait uniquement des enfants (29 enfants accueillis)
1969 :	2 séjours
1970 :	3 séjours
1974 :	4 séjours accueillant 87 enfants et adultes (le plus âgé avait 42 ans)
1976 :	5 séjours
1979 :	6 séjours

1983 :	7 séjours
1989 :	11 séjours
1991 :	12 séjours
1997 :	13 séjours
1999 :	14 séjours
2004 :	14 séjours pour environ 154 vacanciers

Les besoins des vacanciers ont changé et actuellement ce sont surtout des personnes adultes qui profitent de l'offre. Un seul séjour est destiné aux enfants et adolescents. De surcroît, plus d'un tiers des vacanciers ont plus de 45 ans. Pour environ une quarantaine de personnes, insieme-Genève est le seul organisme de loisirs à les accepter. Les difficultés rencontrées sont liées au vieillissement des personnes. De plus en plus de personnes en chaise roulante sont accueillies, ce qui implique de trouver des maisons adaptées et dans les années à venir, de louer des bus adaptés qui sont beaucoup plus difficiles à trouver et plus chers à louer. L'augmentation des frais fixes nécessite donc un soutien de l'Etat afin de pouvoir maintenir le niveau de prestations.

L'encadrement pour les personnes présentant de grands troubles de comportement doit aussi être plus important, étant donné qu'elles ont besoin d'avoir un moniteur exclusivement pour elles. Les professionnels d'encadrement pour ces séjours sont fidélisés et environ 50 % d'entre eux reviennent d'une année à l'autre.

Depuis toujours, insieme-Genève a choisi de ne pas engager du personnel spécialisé de manière à privilégier un temps différent, des relations plus particulières et le fait que les vacanciers ne retrouvent pas le même système éducatif pendant leurs vacances. La plupart des moniteurs sont des étudiants venant de divers horizons.

Des relations se créent entre les uns et les autres et il n'est pas rare de voir des moniteurs continuer à rendre visite à des vacanciers pendant le reste de l'année.

Audition du département de tutelle

Le projet de loi était censé rentrer en application l'année précédente, ce qui explique son intitulé. Le projet de loi 9674 accorderait une subvention qui serait uniquement affectée au financement de l'organisation des séjours de vacances. Durant l'été, l'association a augmenté le nombre de séjours qu'elle organise et qui s'élèvent en 2004 à 14 séjours pour environ 154 personnes dont de plus en plus d'adultes handicapés.

La subvention de 60 000 F représente un peu moins de 5% du produit de l'association insieme-Genève. La subvention de l'OFAS est restée similaire alors que l'offre de séjours a augmenté. En conséquence, le déficit qui découle de cette prestation croît chaque année, et pour l'année 2004, il est porté à 75 000 F, raison qui a motivé l'association à demander à l'Etat de Genève une subvention annuelle pour cette prestation. Il faut rappeler que ce type de séjour a l'avantage de donner la possibilité aux handicapés d'élargir leur horizon pendant le temps des vacances, mais surtout, ils permettent aux familles, aux parents qui s'occupent durant toute l'année de leurs enfants handicapés de bénéficier d'un moment de repos. Les personnes handicapées qui vivent chez leurs parents coûtent beaucoup moins d'argent à la collectivité publique que si elles vivaient en institution, raison pour laquelle il faut continuer de donner l'opportunité aux personnes qui s'en occupent de se reposer un moment.

L'augmentation des besoins est bien réelle et découle de plusieurs facteurs. D'une part, les handicapés ont gagné vingt ans d'espérance de vie en vingt ans. De plus, dans ce domaine, il existe aussi un vieillissement des parents qui s'occupent des enfants handicapés, et qui à un certain moment, ne sont plus en mesure de partir en vacances avec leurs enfants handicapés.

Discussion de la commission

Un commissaire remarque qu'un montant de 300 000 F sur un total de charges de 1,4 million de F représente une réserve de 20%. Il mentionne la réserve de l'Université de Genève, qui représente un pourcentage beaucoup plus bas alors qu'elle est considérée comme étant excessive. Ce sont donc ce type de considérations qui lui laissent penser qu'une demande de subventionnement est prématurée. Un autre remarque que l'association insieme-Genève a fait un don à la Fondation Ensemble pour construire un établissement. Cette fondation étant une institution de l'association insieme-Genève, il se demande si cette manière de procéder est légale, et si les statuts l'autorisent.

Il est expliqué que la Fondation Ensemble a été créée par l'association insieme-Genève, mais qu'ensuite, cette entité unique s'est scindée en deux. Insieme-Genève a légalement le droit de récolter des fonds pour aider une fondation qui lui est aussi proche. Il est prévu par la loi que l'Etat de Genève subventionne un investissement jusqu'à concurrence de 50% au maximum. Cependant, dans le domaine du handicap, il est plus aisé de trouver des fonds privés, raison pour laquelle la pratique en vigueur veut que l'Etat de Genève subventionne à 30%, l'OFAS à 30%, tandis que le reste provient de fonds

privés. Il est encore relevé que l'Etat de Genève a tout intérêt à ce que des associations pour les personnes handicapées puissent récolter des montants aussi considérables, ce qui coûtera ensuite moins cher à la collectivité publique car les fonds privés sont utilisés pour l'investissement ainsi que pour l'exploitation de structures. Enfin, si cette manière de procéder peut sembler de prime abord peu orthodoxe, elle est en réalité avantageuse pour l'Etat.

Un commissaire nuance les propos concernant les réserves. En effet, la commission peut reprocher à l'Université de Genève d'avoir créé une réserve avec les deniers de l'Etat, tandis que la réserve de l'association insiemi-Genève a été créée grâce à l'apport de dons privés. Il pense qu'il n'est donc pas opportun de comparer les deux types de réserves de fonds. Néanmoins, il tient fortement à ce que le DES reste vigilant et qu'il s'assure d'une part que la subvention ne serve pas à créer une réserve, et d'autre part, que les associations qui ont des réserves importantes ne fassent pas parvenir des demandes de subventions au Grand Conseil.

Une commissaire commente la présentation de la réserve de l'association, qui lui semble manquer de transparence. En effet, une partie de la réserve provient de dons plus ou moins élevés. Cependant, l'association ne peut en disposer car elle ne peut les utiliser que pour financer les projets précis pour lesquels ils ont été versés. Ainsi, les dons ne représentent ni un capital propre pour l'association ni une réserve à proprement dit. Elle suggère donc que l'association distingue ces montants de ceux qui sont réellement de la réserve.

Un commissaire avance que le travail de cette association est tout à fait louable, et que de surcroît, il est accompagné par du bénévolat. Toutefois, il ne lui semble pas que les raisons soient suffisantes pour que l'activité soit accompagnée d'une subvention publique en cette grave époque de crise financière. En outre, il pense qu'il faut faire certains choix. A un moment donné il n'incombe pas à la collectivité de prendre en charge tous les problèmes des citoyens qui composent la collectivité. Il conclut que la commission doit rester raisonnable car l'Etat de Genève ne vit pas une période d'euphorie financière.

Un commissaire a l'impression qu'il est tout à fait aberrant de discuter cette demande qu'il trouve totalement légitime. Il remarque que jusqu'à présent l'association s'est très bien gérée sans l'aide de l'Etat, que c'est une association très bien structurée et qu'elle n'a adressé une demande à l'Etat que lorsqu'elle a été confrontée à des difficultés qui découlent de raisons qui ne sont pas maîtrisables. Il ne voit pas comment la commission pourrait refuser de verser cette subvention.

Vote

Il est proposé de reporter le vote en attendant les comptes 2005.

Le président met aux voix le report du vote dans l'attente des informations demandées, qui est refusé par:

Pour: 5 (1 R, 2 L, 2 UDC)
 Abstention: 0
 Contre: 9 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 R, 1 MCG)

Vote d'entrée en matière

Pour: 14 (3 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 3 L, 2 UDC, 1 MCG)
 Abstention: 0
 Contre: 1 (1 R)

Il est proposé une modification du titre et des articles 1 et 2 en remplaçant 2005 par 2006.

Amendement au titre

Projet de loi

accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 60 000 F de 2006 à 2008 à insieme-Genève pour les séjours de vacances organisés l'été en faveur des enfants, adolescents et adultes vivant avec une déficience mentale

Pour: 14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 MCG)
 Abstention: 0
 Contre: 1 (1 R)

Amendement à l'article 1

Crédit de fonctionnement

Une subvention annuelle de 60 000 F de 2006 à 2008 est accordée à insieme-Genève pour les séjours de vacances organisés l'été pour des enfants, adolescents et adultes vivant avec une déficience mentale.

Pour: 14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 MCG)
 Abstention: 0
 Contre: 1 (1 R)

Amendement à l'article 2**Budget de fonctionnement**

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement dès 2006 sous la rubrique 84.11.00.365.66 pour les exercices 2006 à 2008.

Pour: 14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 MCG)
Abstention: 0
Contre: 1 (1 R)

Vote final

La commission accepte le **projet de loi 9674** accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 60 000 F de 2006 à 2008 à insieme-Genève pour les séjours de vacances organisés l'été en faveur des enfants, adolescents et adultes vivant avec une déficience mentale, par:

Pour: 10 (3 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 1 L, 1 MCG)
Abstention: 4 (2 L, 2 UDC)
Contre: 1 (1 R)

Les commissaires libéraux précisent que les deux abstentions libérales n'auraient pas eu lieu si le vote avait été reporté d'une semaine, pour permettre la réception des informations supplémentaires.

Compléments d'information

La Commission des finances a demandé à votre serviteur de n'élaborer le rapport que lorsque les réponses d'insieme-Genève seraient en possession de la commission. Celles-ci ont été envoyées par messagerie à l'ensemble des commissaires des finances qui en prennent acte et donnent le feu vert au rapporteur dans la séance de la commission du 8 mars 2006. Elles figurent en annexe du rapport.

Projet de loi (9674)

accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 60 000 F de 2006 à 2008 à insieme-Genève pour les séjours de vacances organisés l'été en faveur des enfants, adolescents et adultes vivant avec une déficience mentale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit de fonctionnement

Une subvention annuelle de 60 000 F de 2006 à 2008 est accordée à insieme-Genève pour les séjours de vacances organisés l'été pour des enfants, adolescents et adultes vivant avec une déficience mentale.

Art. 2 Budget de fonctionnement

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement dès 2006 sous la rubrique 84.11.00.365.66 pour les exercices 2006 à 2008.

Art. 3 But

Cette subvention est destinée à permettre à insieme-Genève de maintenir ses prestations au niveau de l'organisation des séjours de vacances d'été pour les personnes vivant avec une déficience mentale et ce en adéquation avec les besoins du canton.

Art. 4 Durée

Cette subvention prend fin en 2008.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Mémo concernant le PL 9674 pour les séjours de vacances organisés par insieme-Genève

La semaine dernière nous avons, ma Présidente, Anne Emery-Torracinta et moi-même répondu à quelques questions de Mme Wyden concernant le PL 9674 que la commission des finances a récemment examiné. Les membres de cette commission étaient, à juste titre, étonnés d'avoir en possession des documents comptables de 2003.

Je souhaite donc vous préciser que nous avons déposé ce PL au Département de l'Action sociale et de la Santé en avril 2004 sur demande expresse de M. Bertrand Levrat alors en charge du dossier du handicap. Le Département souhaitait, effectivement, inscrire notre subvention au budget 2005 (une somme de CHF 10'000 prise sur le droit des pauvres nous a été attribuée par M. Unger pour 2004). Notre association a donc été inscrite au budget 2005 du canton, mais l'examen technique du projet a "traîné" et le PL, après acceptation par le Conseil d'Etat cet automne, n'a été inscrit à l'ordre du jour du Grand Conseil qu'à la session des 3 et 4 novembre derniers !

Ce n'est que le matin du 18 janvier, jour de votre séance, que nous avons eu la demande urgente de fournir des documents plus récents, documents que nous avons transmis au Département. !

Concernant plus précisément les questions que les membres de votre commission se posent, je peux vous donner les explications suivantes :

- Les activités d'insieme Genève bénéficient de subventions de l'OFAS pour le financement d'une partie des postes de travail de son secrétariat et pour une partie des séjours de vacances qu'elle organise.
- Elle reçoit ces subventions selon l'art. 74 de la LAI sur l'aide privée aux invalides.
- A la fin des années 90, l'OFAS, dans le cadre de sa restructuration a décidé que toutes les associations suisses dépendant de l'art. 74 devaient se regrouper au sein d'une faitière nationale. Ces faitières, qui devaient d'abord recevoir une reconnaissance de l'OFAS, seraient ensuite chargées de répartir les subventions auprès de leurs membres selon les principes de la preuve du besoin, la signature d'un contrat de prestations de 3 ans et du controlling. Les associations n'auraient plus de lien avec l'OFAS pour les demandes de subventions et seules les faitières seraient habilitées à négocier avec les services fédéraux sur la base des documents reçus par les associations.
- En 2000, sur demande d'insieme-Suisse (organisme faitier de notre association, sis à Berne et regroupant 56 associations en Suisse), nous avons rejoint le projet pilote, en tant qu'association romande, permettant de mettre en place le processus qui serait obligatoire dès 2002. L'OFAS a alors décidé de prendre l'année 1998 comme année de référence pour fixer les subventions des associations. Cela signifie qu'excepté le coût de la vie, les subventions reçues de l'OFAS, via insieme-Suisse sont maintenant plafonnées sur celles reçues en 1998. Et cela indépendamment du fait que nos prestations ont augmenté concernant les séjours de vacances pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap mental (le vieillissement de la population handicapée engendre une augmentation des besoins)
- En 2000 également, l'association Project (qui place et suit en milieu professionnel ordinaire des personnes mentalement handicapées) a reçu sa reconnaissance de l'OFAS avec comme condition au versement de sa subvention la mise en sous-contrat de prestations auprès d'insieme-Genève.
- Jusqu'en 2003, le versement de la subvention reçue pour l'association Project n'apparaissait pas dans notre bilan, car nous l'avions comptabilisée en produit puis sortie en charge et les 2 écritures (environ 130'000.- s'annulaient).

- En 2004, l'OFAS, via insieme-Suisse, nous a demandé d'inscrire en bloc les subventions reçues, y comprises celles de l'associations Project (sous rubrique « contributions institution »). Ensuite, la sortie des subventions de Project se retrouve sous la rubrique « participation, dons », cumulée avec d'autres petites aides que nous pouvons ponctuellement accorder à des projets directement utiles aux fils et filles de nos membres (cf. annexes). **Ce point explique l'apparente augmentation des subventions OFAS en 2004 mais également celui du total de nos produits.** Mais, concernant directement notre association, il n'y a pas eu d'augmentation en termes réels (uniquement le coût de la vie). Les 137'000 "de trop" correspondent à la subvention de Project (127'000) et au coût de la vie.

Je souhaite que ces explications vous permettent de saisir plus complètement le contexte financier général dans lequel s'inscrit notre PL.

Si la forme de la présentation de nos comptes va certainement encore évoluer pour répondre aux nouvelles demandes de nos bailleurs de fonds et pour présenter la clarté nécessaire à une bonne compréhension de nos états financiers par tous (actuellement nous suivons les demandes de notre organisme faitier), il n'en reste pas moins que l'obtention d'une subvention cantonale, uniquement liée à la prestation de nos séjours de vacances, est plus que jamais d'actualité. Cette subvention cantonale nous permettra de continuer à faire face à la demande de places adaptées aux besoins des personnes mentalement handicapées (vieillessement, troubles du comportement) que nous accueillons chaque été dans nos séjours. Pour beaucoup d'entre elles, c'est la seule occasion de quitter leur institution, voire même (pour un nombre en augmentation) de sortir de l'hôpital psychiatrique....

Je reste toutefois, bien évidemment, à votre entière disposition pour une audition ou tout autre document dont vous pourriez avoir besoin et vous adresse, Monsieur, mes salutations distinguées.

Anne-Michèle Stupf
Secrétaire générale

ANNEXE 2

insieme Genève Rue de la Gabelle 7 1227 Carouge

CONTRIBUTIONS OFAS 2003-2005

	2005		2004		2003
	chf		chf		chf
Contribution OFAS	830'895.75	0.82	824'115.55	1.82	809'096.10 *
Project	128'219.00		127'172.75		122'425.70

*En 2003 la contribution OFAS à l'association Project n'apparaît pas dans nos comptes ni en produits ni en charges.
Cf. explications dans mémo.

DETAILS DES COMPTES 2003-2005**Contribution OFAS répartition**

Project	128'219.00	127'172.75	0.00
Secrétariat	348'166.75	345'315.80	341'260.40
Séjours de vacances	354'510.00	351'627.01	345'410.00
	830'895.75	824'115.56	686'670.40

Contribution et dons répartition

Project	128'219.00	127'172.75	0.00
Lion's Club pour association Project	0.00	0.00	65'000.00
Bénévoles Belle-Ideé	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Danse-Habile	0.00	1'500.00	0.00
Cotisations à des associations	849.00	574.00	1'160.00
Contributions à insieme-Suisse	24'390.00	23'400.00	24'152.75
Dons	0.00	200.00	250.00
insieme-Suisse initiative "oui au libre-accès"	0.00	0.00	2'940.00
COACH-année européenne du handicap	0.00	0.00	1'200.00
Projets vieillissement	501'000.00	0.00	0.00
	660'458.00	158'846.75	100'702.75

SEJOURS DE VACANCES

Comptes séjours 2004
et comptes 2005
- non révisés! -

	2005	2004
Inscription	-202'073.45	-221'830.00
Retenue prestation en nature	-79'350.00	-81'780.00
PRODUITS	-275'423.45	-303'610.00
Honoraires	2'200.30	497.00
Frais de transport	42'456.82	44'544.63
Hébergement	72'374.28	77'247.41
Matériel de cours	5'482.98	7'307.19
Autres charges	11'653.09	16'101.70
Alimentation	51'179.13	55'506.76
Articles ménagers	5'222.13	6'205.57
Excursions et visites	12'238.14	13'868.80
Matériel médical	1'271.46	1'950.51
Assurance	210.00	210.00
Salaire	364'700.00	389'300.00
Charges sociales	36'112.43	45'280.55
Frais de personnel	0.00	-6'973.00
Frais de bureau	6'163.36	10'228.23
Administration salaires et appointements	122'087.61	124'121.76
CHARGES	733'351.73	795'395.11

Grand Conseil	
Expédié le:	Visé: EN
20.01.06	
Président:	V. Députés (100)
Commissaire:	R. Bureau
Secrétaire:	R. Archives
Commissaire:	COFIN
Procès-verbal:	
Créé le:	
Divers:	par e-mail

SEJOURS DE VACANCES

Résultat avant subvention	-457'928.28	-491'785.11	
Subvention + dons	-3'181.95	-62'285.12	
OFAS	-354'510.00	-351'627.01	
Résultat ventes coeurs en chocolat/allumettes	-29'548.90	-22'287.60	
Total Subvention	-387'240.85	-436'199.73	
RESULTAT	-70'687.43	-55'585.38	

En 2004, insiemme a bénéficié d'une subvention de la DGAS prélevée sur le droit des pauvres et d'un don de 50'000.- que nous avons attribué à nos séjours.



Bilge sivil
197, rue de l'Industrie
Tel: +41 22 225 21 20
Fax: +41 22 225 21 21
CH-1324 Saubraz
www.fiscal.ch

Revisors
21, Boulevard
Tel: +41 22 895 11 22
Fax: +41 22 895 11 23
CH-1224 Vevey
www.fiscal.ch

8. Comptes de bilan et pertes et profits

Bilan au 31 décembre

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée Générale des membres de l'association
Institute Gembre

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié, conformément aux dispositions légales, la comptabilité et les comptes annuels présentés par le comité de l'association et institute Gembre pour l'exercice arrêté au 31.12.2004.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité ainsi que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision des comptes a été effectuée selon les normes reconnues par la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi.

Dès lors, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Saubraz, le 15 février 2005

Fiduciaire FISCAL & FACILE SA

Philippe DAVET
Expert fiduciaire diplômé

Philippe KOHLER
Responsable Révision

ADRESSES : comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits)

CHAMARE @ REVLOME
Fiscobank

	2004	2003
ACTIFS		
Actifs circulants		
- Liquidités	1'540'092.09	1'181'928.45
- Créances à court terme	60.00	1'260.00
- Autres créances	1'091.60	-7'259.33
Total actifs circulants	1'541'123.69	1'175'929.12
Avoirs à long terme		
- Placements à long terme	12'702.00	12'686.15
- Créances à long terme envers des tiers	0.00	400'000.00
Total avoirs à long terme	12'702.00	412'686.15
Actifs immobilisés		
- Immobiliers et installations	5'174.56	6'289.94
- Machines de bureau, infrastructure informatique	30'941.54	39'503.96
- Véhicules	1.00	1'969.30
Total actifs immobilisés	36'117.10	47'763.20
Actifs de régularisation		
- Actifs de régularisation	30'325.85	58'699.40
Total actifs de régularisation	30'325.85	58'699.40
Total ACTIFS	1'620'768.64	1'695'077.87
PASSIFS		
Dettes à court terme		
- Dettes à court terme	-2'030.75	-11'101.05
Total dettes à court terme	-2'030.75	-11'101.05
Passifs de régularisation		
- Passifs de régularisation	-23'026.70	-24'687.05
Total passifs de régularisation	-23'026.70	-24'687.05
Capitaux propres		
- Capital	-1'983'159.06	-1'753'795.19
- Résultat de l'exercice	-12'052.13	94'505.42
Total capitaux propres	-1'995'211.19	-1'659'289.77
Total PASSIFS	-1'620'768.64	-1'695'077.87

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre**PRODUITS**

	2004	2003
- Aliments		
- Produits des activités	-27'592.70	-33'118.35
- Contribution Institution	-304'060.00	-279'900.01
- Don Fondation Hans Wildorf	-824'115.55	-686'670.40
- Don Loterie Romande	0.00	-20'000.00
- Don Lioni's club	0.00	-75'000.00
- Don Fondation Comandel	-50'000.00	0.00
- Subvention Commune de Cologny	-2'000.00	-2'000.00
- Subvention Commune de Plan-Les-Quates	0.00	-1'000.00
- Subvention Commune de Thoiry	-1'500.00	0.00
- Subvention de la Ville de Genève	-50'000.00	-51'660.00
- Subvention DR	-2'185.00	-1'722.00
- Subvention DSS	-10'000.00	0.00
- Dons	-37'739.75	-61'832.75
- Coisations	-48'553.72	-49'775.00
- Produits financiers	0.00	-370.27
- Produits de placements financiers	-2'606.59	-2'473.05
- Autres produits	-20'946.55	-2'652.81
Total PRODUITS	-1'381'299.86	-1'288'174.64

*OFAS***CHARGES**

	2004	2003
Charges de marchandise		
- Aliments	5'305.10	5'672.95
- Total charges de marchandises	5'305.10	5'672.95
Charges pour prestations		
- Séjours de vacances	213'917.53	215'187.07
Total charges pour prestations	213'917.53	215'187.07
Charges de personnel		
- Salaires et appointements	683'427.70	705'302.60
- Charges sociales	90'599.00	116'176.00
- Autres charges de personnel	7'337.75	18'733.60
- Prestations de travail de tiers	50'575.00	56'635.45
Total charges de personnel	831'939.45	896'847.65
Charges de locaux		
- Loyers de tiers	64'865.30	64'511.75
- Entretien, réparations, remplacements (ERR)	10'749.35	14'302.95
- Assurances	1'151.60	897.50
- Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	1'978.40	2'034.15
Total charges de locaux	78'744.65	81'746.35

Charges de véhicules		
- Charges véhicules	3'438.85	4'768.45
Total charges de véhicules	3'438.85	4'768.45
Charges d'administration		
- Fourniture de bureau	40'175.39	29'764.75
- Téléphone, Fax, Internet et frais de port	50'174.94	52'383.72
- Contributions, dons	158'846.75	100'702.75
- Charges fiscale et conseil	6'662.15	4'912.50
- Charges de l'informatique	645.60	4'493.35
- Publicité	14'490.35	12'251.25
- Autres charges d'exploitation	29'391.58	24'735.58
Total charges d'administration	300'386.76	229'263.90

Amortissements		
- Amortissement sur immobilisations corporelles	11'646.10	13'169.96
Total amortissements	11'646.10	13'169.96
Total CHARGES	1'445'378.44	1'446'156.33

PRODUITS ET CHARGES HORS EXPLOITATION

	2004	2003
Résultats exceptionnels		
- Dissolution des réserves	-76'130.71	-63'476.27
Total résultats exceptionnels	-76'130.71	-63'476.27
Total PRODUITS ET CHARGES HORS EXPLOITATION	-76'130.71	-63'476.27
PERTE DE L'EXERCICE	-12'052.13	94'505.42

Annexe

Contribution à des projets

Association Project	127'172.75
Bénévoles Belle-Idée	6'000.00
Danse-habile	1'500.00
Subvention OFAS via insiême	134'672.75

Autres charges d'exploitation

Manifestations Insieme-Genève	16'860.88
Frais bancaires	1'158.69
Carnaval, assemblée générale, Thé dansant, Foire de Gembe, vieillissement, concert, etc.	18'019.57

Dissolution des réserves

Camps	55'585.38
Simonet entretien sépulture	921.80
Bénévoles Belle-Idée	6'000.00
Honoraires Nancy Breitenbach	4'983.53
Formation 2004	8'640.00
Fonds Solidarité	76'130.71
Fonds entretiens sépulture	
Fonds Solidarité	
Fonds Vieillessement	
Fonds Formation	

Pertes antérieures (Capital) dissoutent

Capital	660'483.47
Capital	25'680.75
Capital	597'819.51
Fonds de réserve	
Fonds projets Insieme-Genève	
Fonds Solidarité	1'283'983.73

Rapport de la trésorière

Les dons individuels reçus par insiême-ge en 2004 ont contribué à peine à 3% des ressources de l'association (pour 5% l'année passée).

Le premier concert que nous avons organisé en 2004 en faveur des activités de notre association a rapporté le 1,3% de nos produits alors que notre traditionnelle vente de pochettes d'allumettes en représente le 2%.

Les cotisations des membres de l'association correspondent à 3% du montant global des produits, cependant, il faut préciser que le 75% des cotisations des membres actifs sont rétrocédées à insiême-Suisse pour leurs prestations aux associations suisses.

Le produit des activités de l'association, à savoir les séjours de vacances organisés durant l'été concerne 22% de nos revenus.

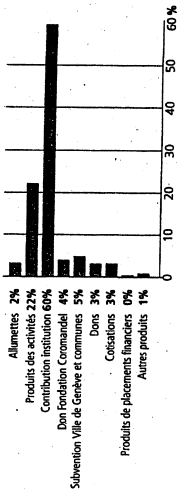
En 2004, un projet de loi a été déposé par insiême-ge avec le soutien du Département de M. Ungler afin d'obtenir une subvention de CHF 60'000.- qui devrait permettre de combler le déficit des séjours de vacances. Ce projet de loi sera soumis à l'approbation des députés du Grand Conseil dans le courant de l'année 2005. Une ligne budgétaire est d'ores et déjà réservée à insiême-ge dans le budget qui a été voté le 17 décembre 2004.

Heureusement, cette année un don exceptionnel de la Fondation Coromandel de CHF 50'000.- a représenté à lui seul le 3,6% de nos revenus. De plus, nous avons bénéficié d'un soutien du Département de l'Action sociale et de la Santé au travers de l'attribution de la somme de CHF 10'000.- pour nos séjours de vacances, prélevée sur le droit des pauvres en attente de l'acceptation de notre projet de loi l'année prochaine. Ces 2 dons expliquent la forte diminution de notre déficit en 2004.

La subvention de l'OFAS reçue via insiême-Suisse, notre association faitière, représente quant à elle 60% des produits de l'association. Précisons que ce montant n'a pas augmenté depuis 1998 excepté l'indexation du coût de la vie. En 2004, nous avons cependant bénéficié de CHF 5'000.- supplémentaires du fond de compensation lesquels, ajoutés au don de CHF 5'000.- du Kwanis Club, nous ont permis d'édition la brochure sur l'intégration scolaire.

Les autres revenus de l'année, soit les placements financiers s'élevant à 0,2% et la vente de divers documents (dossiers, cartes de vœux, etc.) par l'association, également à hauteur de 0,2%, n'ont qu'une incidence marginale sur les revenus 2004.

Produits

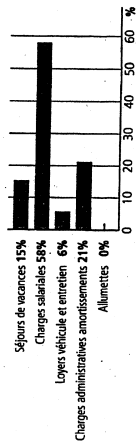


La dissolution des réserves d'insiemne-ge a affecté en 2004 deux secteurs: les donations et les camps de vacances.

15% de nos charges sont dévolues aux séjours de vacances.

La masse salariale constitue le 57% de nos charges (séjours de vacances et secrétariat). Les charges fixes (locaux, charges administratives) se montent à 26%.

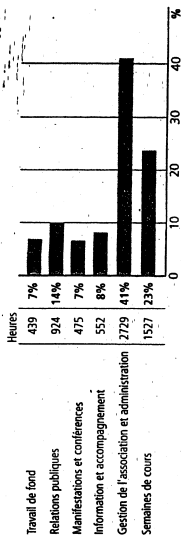
Charges



La recherche de fonds reste une fois de plus prioritaire pour l'association et ce malgré la nette diminution du déficit de fonctionnement en 2004.

Sandra Sorg
Trésorière

Répartition des heures



Dans ces heures effectuées par le personnel du secrétariat général en 2004 sont comprises 735 heures non subventionnées pour la gestion financière. A ces chiffres, il faut encore rajouter près de 10'000 heures de bénévolat offertes à insiemne-ge par ses membres (comité, délégués, groupes de travail, vente des pochettes d'allumettes, organisation du concert etc.).

Les points forts 2004

- 1^{er} janvier Entrée en vigueur de la 4^{ème} révision de la LAI.
- 20 mars Co-organisation d'une Journée d'étude sur le partenariat avec le Service Médico Pédagogique (SMP).
- 22 septembre 1^{er} régal de Goran Filipec en faveur d'Insieme-ge.
- 16 octobre Manifestation des personnes handicapées et de leurs proches sur la place fédérale à Berne contre la RPT.
- 28 novembre Acceptation par les cantons suisses du projet de réforme de la péréquation financière et répartition des tâches entre la confédération et les cantons (RPT).
- 17 décembre Inscription au budget du canton d'une ligne budgétaire pour les séjours de vacances d'Insieme-ge (P), en cours.

Remerciements

La présidente et les membres du comité d'Insieme-Genève remercient au nom de ses membres les autorités fédérales, cantonales et la Ville de Genève pour le soutien qu'elles apportent aux actions de l'association que ce soit sur le plan financier, logistique ou relationnel.

Des remerciements particuliers sont adressés à Insieme-Suisse qui défend les droits des personnes handicapées par une déficience mentale et de leurs familles sur le plan suisse. Encore un grand merci à tous les partenaires institutionnels d'Insieme-Genève avec lesquels notre association collabore.

Merci du fond du cœur à tous nos donateurs connus ou anonymes qui par leur confiance et leur fidélité nous permettent, année après année, de continuer nos actions sur le territoire genevois.

Enfin, merci aux habitants de Genève qui achètent nos pochettes d'allumettes, aux élèves des classes primaires du canton, aux scouts de Genève et à nos nombreux bénévoles qui les vendent.

Les acteurs d'Insieme-ge

Comité

Anne Emery-Torracinta
 Anne-Marie Oberson
 Christian Oestreich
 Sandra Sorg
 Liv Ducrocq
 Augusto Cosatti
 Roland Rudaz
 Christiane Stephano
 Louis Vanev
 Harald Wittekind
 Carine Wyss

Présidentie
 Vice-président
 Vice-président
 Trésorière
 Membre du bureau
 Membre
 Membre
 Membre
 Membre
 Membre

Conseil juridique
 Claude Breiton-Chevallier

Avocate

Secrétariat

Anne-Michèle Stupf
 Céline Laidreant

Secrétaire générale
 Adjointe de la secrétaire générale et
 Coordinatrice des séjours de vacances

Bérenère Deffolle
 Catherine Moroni (dès le 01.07.04)
 Valérie Palermo (jusqu'au 30.06.04)
 Patricia Fellay

Secrétaire
 Secrétaire
 Secrétaire
 Comptable

Groupes de réflexion et d'action

Commission Séjours de vacances
 Groupe Bénévoles de Belle-Idée
 Groupe Intégration
 Groupe Parents enfants autistes
 Groupe handicap sévère et troubles associés
 Groupe SGIPA
 Les Petits Cafés / Balevert
 Les Petits Cafés / Onex
 Les Petits Cafés / Terrassière
 Les Petits Cafés / Thonex
 Les cartes d'anniversaires

Lisette Pasche
 Viviane Jost / Anne-Marie Oberson
 Augusto Cosatti
 Philippe Grand
 Louis Vanev
 Anne Emery-Torracinta
 Madeleine Humair
 Nelly Gazzola
 Madeleine Ducret
 Jocelyne Buri
 Madeleine Ducret

Représentations extérieures

Commission consultative pour la déficience mentale	Anne-Michèle Stupf / Louis Vaney
Sous-commission personnes mentalement handicapées adultes	Céline Laidevant
Sous-commission enfants mentalement handicapés	Anne-Michèle Stupf
Commission consultative pour l'intégration scolaire	Léonard Stein / Augusto Cosatti
Commission cantonale pour l'intégration des personnes handicapées	Anne Emery-Torracinta Carine Wyss
Groupe de travail Insieme-ge/SMP	Harry Allegrezza Céline Laidevant
Commission administrative des EPSE	Anne-Michèle Stupf
Conseil de Fondation de la SGIPA	Anne-Marie Oberson / Freddy Sarfati
Groupe de travail Insieme-ge/SGIPA	Elisabeth Bouchardy Janine Senouf Elisabeth Bouchardy
Fondation ENSEMBLE	Anne-Michèle Stupf
Fondation CAP LOISIRS	Anne-Marie Oberson
Fondation AIGUIES-VERTES	Priscilla Allbrecht / Christiane Stephano
Association PROJECT	Poste vacant
Relations Internationales et Insieme-Suisse	Léonard Stein
FÉGAPH – Fédération Genevoise des Associations de Parents et Proches de Personnes Handicapées	Anne Emery-Torracinta / Anne-Michèle Stupf
	Christian Oestreich